

Google, ou la révolution transhumaniste via le Big Data



A l'occasion de la sortie du livre de Christine Kerdellant *Dans la Google du loup*, Éric Delbecq décode le projet de « fusion » entre le vivant et le digital porté par le géant de l'informatique américain.

Christine Kerdellant a relevé un beau défi *Dans la Google du loup* (Plon)! Elle met le doigt là où Google pose véritablement problème, à savoir sur la révolution anthropologique du transhumanisme... Pour ce qui concerne sa participation à la société de surveillance globale que fabriquent un certain nombre d'acteurs publics et privés, l'affaire est entendue depuis des années... Sous l'administration Obama, les dirigeants de Google se rendirent à la Maison-Blanche 230 fois! Ils confirmèrent en 2013 que les agences gouvernementales de l'Onclé Sam les sollicitaient annuellement – dans le cadre du Patriot Act – pour surveiller 1000 à 2000 comptes. En janvier 2015, la firme vedette du Web a reconnu avoir fourni au Ministère de la Justice américain l'intégralité des comptes Google de trois membres de WikiLeaks.

Nous assistons à l'émergence d'une société de surveillance de masse dont l'État n'est pas le centre mais l'un des maillons.

Il paraît dès lors compliqué de penser qu'une idéologie sécuritaire explique à elle seule l'extension de l'ombre de Big Brother sur le monde. Les géants du numérique du secteur privé (Les GAFAs: Google, Amazon, Facebook, Apple) participent largement à la manœuvre, plus ou moins volontairement (pas pour des raisons politiques, mais économiques). Nous assistons à l'émergence d'une société de surveillance de masse dont l'État n'est pas le centre mais l'un des maillons. Sa stratégie en matière de renseignement doit se lire comme un fragment d'un système cybernétique (au sens de science du contrôle) beaucoup plus vaste, où le capitalisme financier californien et numérique occupe une place décisive. Séparer ce dernier du complexe militaro-sécuritaire-industriel de l'Onclé Sam devient de plus en plus difficile, voire hasardeux.

L'intérêt plus décisif du livre de Christine Kerdellant est ailleurs. Il explore de manière très accessible et percutante le cœur du projet Google, ou plutôt sa signification philosophique profonde. Derrière les joyeux Geeks de la Silicon Valley s'exprime la volonté de réifier l'humanité, de l'enchaîner à une raison calculante. Cette dernière va nous émanciper nous répète-t-on, nous libérer – via le Big Data – des limites de notre condition, nous délivrer de la mort et transformer notre existence en un jardin de fleurs. Mais lorsqu'on choisit d'examiner de plus près les conséquences des propositions de Google, on découvre une perspective d'avenir moins réjouissante...[\[Lire la suite\]](#)

Notre métier : Vous aider à vous protéger des pirates informatiques (attaques, arnaques, cryptovirus...) et vous assister dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions d'expertises, d'audits, de formations et de sensibilisation dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005);
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contenus, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique;
- Formations et conférences en cybercriminalité; (Autorisation de la DRETF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



Comme tout professionnel de l'informatique et de l'Internet, il est de mon devoir de vous informer que vous devez mettre en conformité et déclarer à la CNIL tous vos traitements de données à caractère personnel (factures, contacts, emails...).

Même si remplir un formulaire de déclaration à la CNIL est gratuit, il vous engage cependant, par la signature que vous apposez, à respecter point par point la loi Informatique et Libertés. Cette démarche doit commencer par une analyse précise et confidentielle de l'ensemble de vos systèmes de traitements de données.

Nous pouvons vous accompagner pour vous mettre en conformité avec la CNIL, former ou accompagner un C.I.L. (correspondant CNIL) ou sensibiliser les agents et salariés à l'hygiène informatique.

Besoin d'informations complémentaires ?

[Contactez-nous](#)

Denis JACOPINI
formateur n°93 84 03041 84

[Réagissez à cet article](#)

Source : [Google, ou la révolution transhumaniste via le Big Data](#)

Vers une nouvelle plainte européenne contre Google

Denis JACOPINI



Vers une nouvelle plainte européenne contre Google

Google n'en a pas encore fini avec sa série de déboires judiciaires. Alors que le géant américain fait l'objet d'investigations à propos de son moteur de recherche et de sa plate-forme Android pour abus de position dominante, on apprend que le groupe américain pourrait être visé par une nouvelle enquête toujours de la part de la Commission européenne. Cette fois, cela concerne le cœur de l'entreprise, à savoir les services publicitaires.

Le site generation-nt.com qui reprend Bloomberg indique que la nouvelle procédure serait indépendante de deux précédentes et suivre son propre cours. Elle découle d'une procédure lancée depuis 2010 et qui concernerait des contrats avec des clients de Google dont le but était d'écartier l'utilisation de services concurrents.

Seulement, l'action annoncée pourrait être très coûteuse pour le géant américain parce qu'elle touche un domaine qui représente la majeure partie des solides revenus de Google, soit plus de soixante-quatorze milliards de dollars, seulement pour l'année 2015. Une perspective à laquelle il serait très difficile d'échapper puisque generation-nt.com nous apprend que Google a déjà épuisé ses possibilités de négociations avec la Commission européenne... [\[Lire la suite\]](#)



Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique;
- Formations et conférences en cybercriminalité;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés);
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

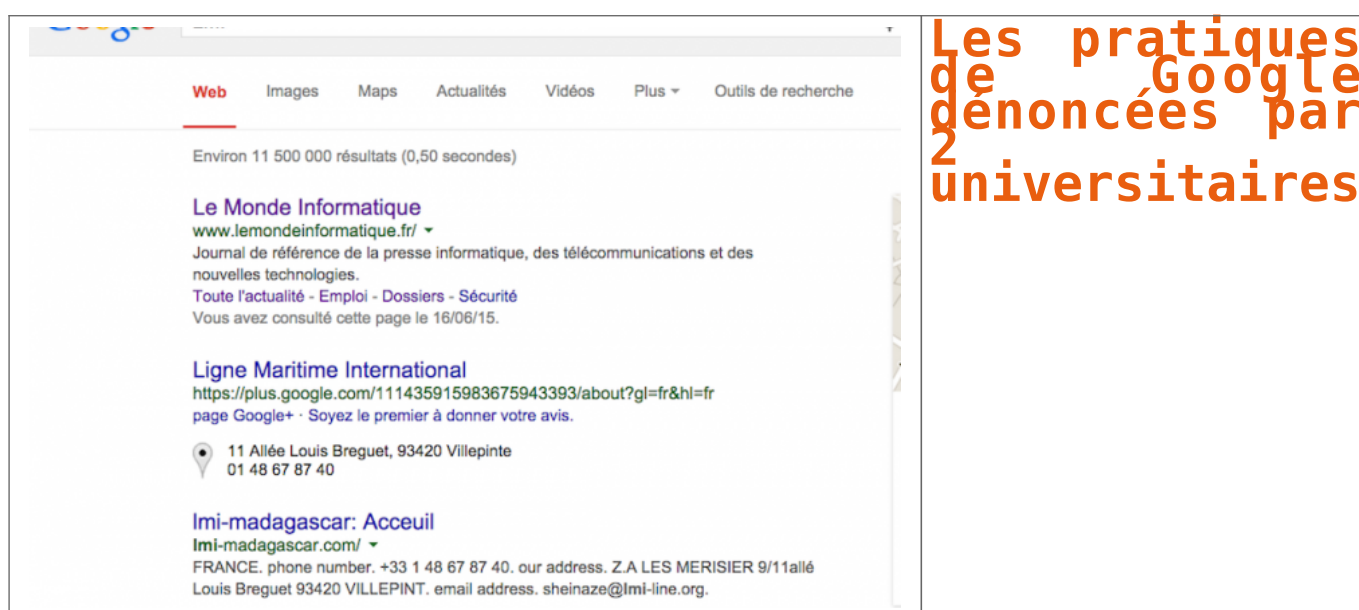


[Contactez-nous](#)

[Réagissez à cet article](#)

Source : [Vers une nouvelle plainte européenne contre Google | CIO-MAG](#)

Les pratiques de Google dénoncées par 2 universitaires | Le Net Expert Informatique



The image shows a screenshot of a Google search result. The search bar at the top contains the text "Les pratiques de Google dénoncées par 2 universitaires". Below the search bar, the navigation menu includes "Web", "Images", "Maps", "Actualités", "Vidéos", "Plus", and "Outils de recherche". The search results show "Environ 11 500 000 résultats (0,50 secondes)". The first result is for "Le Monde Informatique" with the URL "www.lemondeinformatique.fr/". The description reads: "Journal de référence de la presse informatique, des télécommunications et des nouvelles technologies. Toute l'actualité - Emploi - Dossiers - Sécurité. Vous avez consulté cette page le 16/06/15." The second result is for "Ligne Maritime International" with the URL "https://plus.google.com/111435915983675943393/about?gl=fr&hl=fr" and a "page Google+" link. Below this is a location pin for "11 Allée Louis Breguet, 93420 Villepinte" with the phone number "01 48 67 87 40". The third result is for "Imi-madagascar: Accueil" with the URL "Imi-madagascar.com/". The description reads: "FRANCE. phone number. +33 1 48 67 87 40. our address. Z.A LES MERISIER 9/11allé Louis Breguet 93420 VILLEPINT. email address. sheinaze@Imi-line.org."

Les pratiques de Google dénoncées par 2 universitaires

Selon une étude réalisée par deux universitaires, Google porte préjudice aux consommateurs en favorisant ses propres services.

Un rapport publié par deux universitaires américains met en cause les méthodes de Google. Ils pointent notamment une pratique du moteur de recherche qui consiste à inclure avec des résultats de recherche généraux des liens redirigeant vers ses propres services.

Selon l'étude parrainée par Yelp, lui-même plaignant dans le procès antitrust que l'UE a intenté au moteur de recherche, ce favoritisme vis à vis de ses propres services ne nuit pas seulement aux concurrents, il nuit également aux consommateurs. L'étude révèle ainsi que les utilisateurs ont 45 % de chance de plus de cliquer sur les résultats de recherche organiques générés par le moteur de recherche de Google que sur des résultats mettant en avant les propres services de la firme de Mountain View, comme c'est le cas actuellement. « On peut estimer qu'en tirant parti de sa position dominante dans la recherche afin de promouvoir ses propres contenus, Google réduit le bien-être social, parce qu'il réserve aux consommateurs des résultats de qualité inférieure et les moins bonnes occurrences », ont constaté les chercheurs. L'étude « apporte la preuve empirique » que la place accordée dans certains cas par Google à ses propres produits porte préjudice aux utilisateurs. « On ne peut donc pas dire qu'un tel comportement soit favorable à la concurrence », ont déclaré Tim Wu, professeur à la Columbia Law School, et Michael de Luca, professeur assistant à la Harvard Business School.



Une enquête de l'UE sur les pratiques de Google

Leur étude a été en partie financée par Yelp, un site qui permet aux utilisateurs de noter les entreprises locales qui est par ailleurs l'un des plaignants à l'origine de l'enquête antitrust menée justement par la Commission européenne sur les pratiques de recherche de Google. Des données fournies par l'équipe scientifique de Yelp ont également été utilisées dans cette enquête. Tous ces résultats ont été présentés par Yelp lors de l'Antitrust Reinforcement Symposium organisé le week-end dernier à l'Université d'Oxford, comme l'a indiqué une porte-parole de l'université britannique. Le rapport a également été envoyé vendredi à la Commission européenne, laquelle a refusé d'en commenter les conclusions. Pour fonder leurs résultats, les chercheurs se sont basés sur des enquêtes par clic réalisées auprès de 2690 internautes invités à participer à des tests comparatifs sur la présentation des résultats de recherche. Les chercheurs ont ainsi présenté deux séries de résultats de recherche sur des requêtes concernant des entreprises locales. Selon l'étude, en volume, ces requêtes représentent environ un tiers des recherches réalisés à partir d'ordinateurs desktop et plus de la moitié des requêtes effectuées à partir de terminaux mobiles.

Actuellement, en ce qui concerne les résultats relatifs aux entreprises locales, « Google affiche généralement sept encarts commerciaux listant les résultats des services de recherche spécialisés de Google comme Google+ Local répartis en fonction de leur localisation », ont expliqué les chercheurs. Or Google qualifie ce panachage de résultats provenant de ses propres moteurs de recherche spécialisés dans les résultats de recherche généraux de « recherche universelle ». Dans la version alternative mise en place par les chercheurs, ceux-ci ont utilisé un plug-in permettant d'afficher dans le navigateur une carte et une liste de résultats de recherche basées sur le propre algorithme organique de Google, y compris des liens de sites tiers répertoriant des avis comme Yelp et TripAdvisor.

Tout n'est pas négatif

L'objectif du test était de montrer quel protocole de recherche délivrait l'information la plus pertinente pour le contenu concerné. Il a révélé que 32 % des utilisateurs cliquaient sur les résultats locaux tels que Google les affichaient actuellement tandis que 47 % cliquaient sur les résultats de la recherche alternative. « Cet écart de près de 50 % dans le nombre de clics représente un écart très important dans l'industrie du Web moderne », ont déclaré les chercheurs. « Il semble que la stratégie de Google consiste à déployer sa recherche universelle d'une manière qui dégrade le produit de façon à ralentir et à exclure les concurrents de son paradigme de recherche dominant », ont encore expliqué les chercheurs.

Cependant, tout n'est pas aussi négatif. Ainsi, les chercheurs ont estimé que « dans certains cas, comme l'affichage de l'heure ou celui d'une calculatrice, le favoritisme exercé par Google vis à vis de ses propres services ne porte pas préjudice aux consommateurs », ajoutant que l'affichage d'une calculatrice en haut d'une page de résultats de recherche est préféré par les utilisateurs. Google n'a pas immédiatement répondu à une demande de commentaire. La firme de Mountain View a toujours nié que ses pratiques violaient les règles européennes de la concurrence. C'est en 2010 que, suite aux plaintes formulées par ses concurrents, la Commission a ouvert une enquête antitrust sur les pratiques de recherche de Google. Et en avril le moteur de recherche a été formellement accusé d'avoir abusé de sa position dominante sur le marché de la recherche. La Commission a déclaré que « Google violait les règles européennes de la concurrence en favorisant systématiquement ses propres comparatifs de prix sur des produits par rapport à des services concurrents, au détriment des consommateurs et des services concurrents ». Une version expurgée des charges a été envoyée aux opposants de Google plus tôt ce mois-ci : ils avaient quatre semaines pour répondre. Et Google autant de temps pour répondre aux accusations de la Commission.

Expert Informatique assermenté et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure sécurité des systèmes informatiques et améliorer la protection juridique du chef d'entreprise.

[Contactez-nous](#)

[Cet article vous plait ? Partagez !](#)
[Un avis ? Laissez-nous un commentaire !](#)

Source : <http://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-les-pratiques-de-google-denoncees-par-2-universitaires-61631.html>
Par Jean Elyan avec IDG NS